



**COMPTE RENDU**  
Rencontre régulière du  
Comité de suivi avec le voisinage  
Tenue le 27 avril 2021

Compte rendu rédigé par



L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

MONTRÉAL - QUÉBEC - ROUYN-NORANDA -  
SHERBROOKE - SAGUENAY

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Mot de bienvenue.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est .....</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>Communication vulgarisée – rapport de la Direction de santé publique – Mise à jour ...</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Autres actions de suivi .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement du Comité.....</b>	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>Point statutaire : suivi des projets .....</b>	<b>10</b>
<b>8</b>	<b>Point statutaire : suivi des plaintes .....</b>	<b>10</b>
<b>9</b>	<b>Varia.....</b>	<b>12</b>
<b>10</b>	<b>Appréciation de la rencontre.....</b>	<b>15</b>
<b>11</b>	<b>Prochaine rencontre .....</b>	<b>15</b>
<b>12</b>	<b>Actions de suivi.....</b>	<b>16</b>

### **Liste des annexes**

- Annexe 1**      Liste des présences
- Annexe 2**      Ordre du jour
- Annexe 3**      Présentation PowerPoint

## 1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Philippe Péloquin, directeur des communications chez ArcelorMittal, souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette première rencontre de 2021.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, souligne la présence de M. Benoit Péran, nouveau représentant du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie au Comité.

Un tour de table est réalisé afin que tous et toutes puissent se présenter.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il souligne qu'aucun compte rendu n'est à valider; en effet, la dernière rencontre a porté, notamment, sur le rapport intérimaire produit par la Direction régionale de santé publique (DSP) sur la situation des poussières à Contrecoeur. Tel que convenu avec la municipalité et ArcelorMittal, la DSP produit une communication vulgarisée traitant de ce rapport, et l'ensemble de l'information, incluant les comptes rendus du Comité de vigilance, sera rendue disponible simultanément.

Un suivi concernant cette communication de la santé publique sera réalisé plus tard dans la rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce que l'action de suivi sur la température de l'eau fait référence aux plaintes formulées par l'Association de Chasse et pêche il y a deux ou trois ans, à l'effet que la saison de pêche sur la glace tend à rétrécir?</i>	M. Craft indique que l'action de suivi découle de questionnements du Comité, et que des éléments de réponse à ce sujet seront apportés par ArcelorMittal.  Il indique que selon sa compréhension, les relances effectuées par ArcelorMittal auprès de l'Association de Chasse et Pêche n'ont pas obtenu de retour.
<i>J'aurais de nouveaux éléments à partager à ce sujet.</i>	

L'ordre du jour est adopté. Il figure à l'annexe 2.

### 3 ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT DE CONTRECOEUR-EST

M. Eric Morissette, directeur de l'environnement chez ArcelorMittal, réalise un suivi sur l'obtention de l'attestation d'assainissement à Contrecoeur-Est.

Voici les faits saillants de sa présentation :

- Une attestation d'assainissement est un permis délivré par le ministère de l'Environnement du Québec précisant les conditions environnementales sous lesquelles un établissement industriel exploitera ses installations.
- Ce permis couvre :
  - Tous les types de rejets (eaux, air, matières résiduelles)
  - Tous les milieux récepteurs (eaux de surface/souterraines, air ambiant, sols)
- Il est valide pour cinq ans et soumis à consultation avant de devenir effectif.
- Depuis la dernière réunion :
  - Un projet d'attestation d'assainissement pour le complexe de Contrecoeur-Est a été soumis à une consultation en ligne pilotée par le MELCC.
  - Les échanges se sont poursuivis avec le ministère pour finaliser le document.
  - L'attestation d'assainissement finale a été reçue par ArcelorMittal le jour même de la rencontre.
    - L'équipe en est à prendre connaissance du document final, mais ne s'attend pas à des différences majeures avec le projet soumis à consultation.
    - Si des différences sont notées, ArcelorMittal reviendra au Comité avec des précisions à ce sujet.
- Les principales conditions inscrites au projet soumis à consultation sont les suivantes :
  - Poussières :
    - Augmentation de la fréquence des suivis et des paramètres à analyser
    - Réalisation d'une étude de modélisation de la dispersion atmosphérique
  - Eaux :
    - Augmentation de la fréquence des suivis et des paramètres à analyser
    - Études/projets à réaliser (d'ici 5 ans) :
      - Évaluation du taux de recirculation d'eau du complexe
      - Réduction des rejets d'huiles de l'aciérie
      - Caractérisation et réhabilitation de l'ancienne aire de stockage des scories
  - Matières résiduelles et sols :
    - Étude/travaux de restauration des anciennes cellules de poussières
    - Étude sur l'état de situation des eaux de surface sur le site.
    - Étude sur l'état de situation des sols et des eaux souterraines (qui entraînera une réévaluation du programme d'échantillonnage, en collaboration avec le ministère)

- Les suivis entourant les cellules de poussières demeurent inchangés.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>Vous mentionnez que l'attestation d'assainissement est valide pour 5 ans (elle doit ensuite être renouvelée).</i></p> <p><i>Est-ce que cela signifie que les conditions s'appliquent dès maintenant, ou qu'elles doivent être intégrées d'ici 5 ans?</i></p>	<p>M. Morissette indique que cela dépend des éléments.</p> <p>Par exemple, l'attestation d'assainissement exige une fréquence accrue pour plusieurs suivis environnementaux, ainsi qu'un plus grand nombre de paramètres à analyser. C'est donc en fonction de cette fréquence que les nouveaux paramètres feront l'objet d'analyses.</p>
<p><i>Dans les nouvelles conditions pour les échantillonnages des eaux, on voit que le zinc a disparu. Il y a plutôt une catégorie « Métaux ».</i></p> <p><i>Si je comprends bien, les métaux à analyser ne sont plus précisés dans les nouvelles conditions?</i></p>	<p>M. Morissette indique que les nouvelles conditions incluent plusieurs métaux, plutôt que certains métaux spécifiques.</p>
<p><i>Dans ce cas, pourquoi le fer est-il présenté de façon distincte par rapport aux autres métaux?</i></p>	<p>M. Morissette répond que la distinction est liée à la fréquence des suivis; le fer devra être testé une fois par semaine, alors que les autres métaux le seront une fois par mois. Dans tous les cas, la fréquence des tests est accrue par rapport aux conditions antérieures.</p>
<p><i>Est-ce que les sulfures, HAP et nitrites font également partie des nouvelles conditions?</i></p>	<p>M. Morissette note que cela n'en fait pas partie et indique que, si ces paramètres ont été retirés, c'est probablement parce que le ministère en notait une très faible présence dans les échantillonnages réalisés auparavant.</p>
<p><i>La catégorie « Métaux » me semble assez large. C'est aussi le cas pour « Toxicité ».</i></p>	<p>M. Craft demande s'il serait possible de rendre disponible la liste des métaux qui seront analysés. Le cas échéant, il suggère que cette liste soit jointe au compte rendu.</p> <p>M. Morissette confirme que oui.</p>

<p><i>En quoi consisteront les travaux de restauration des anciennes cellules de poussières?</i></p>	<p>M. Morissette explique que les poussières qu'elles contiennent seront déplacées dans les nouvelles cellules, selon les normes actuelles prévues par le MELCC (dûment protégées et imperméables). Ensuite, les sols de surface seront décontaminés. À l'heure actuelle, six cellules sont aménagées sur la propriété, soit trois anciennes cellules (qui seront démantelées) et trois nouvelles cellules.</p>
<p><i>Quelles poussières sont enfouies dans ces cellules?</i></p>	<p>M. Morissette répond qu'il s'agit des poussières issues de l'aciérie, principalement celles qui sont captées par les dépoussiéreurs.</p>
<p><i>Qu'en est-il des montagnes de fluff (c'est-à-dire les déchets de Sidbec-Feruni)?</i> <i>Ces déchets étaient-ils protégés, et pensez-vous procéder à leur réhabilitation?</i> <i>Ces déchets contiennent des polybromés qui risquent de contaminer les eaux souterraines.</i> <i>Je pense qu'à l'époque, aucune membrane n'avait été installée pour prévenir les risques.</i></p>	<p>M. Morissette confirme que cet aspect sera traité dans l'étude sur l'état de situation des sols et des eaux souterraines, mais que la même procédure est prévue pour ces déchets.</p>
<p><i>En quoi consiste une attestation d'assainissement exactement?</i> <i>Un engagement d'ArcelorMittal à mettre en place les actions et suivis présentés?</i></p>	<p>M. Morissette répond qu'il s'agit plutôt d'une obligation réglementaire, imposée par le ministère.</p>
<p><i>Donc l'attestation précède les actions (plutôt que de certifier que les actions ont été réalisées)?</i></p>	<p>M. Morissette confirme qu'il s'agit d'exigences pour l'avenir.</p>
<p><i>Si vous souhaitiez aménager de nouvelles cellules d'enfouissement des poussières, auriez-vous besoin d'un certificat d'autorisation, en plus de l'attestation d'assainissement?</i></p>	<p>M. Morissette confirme que oui.</p>

<p><i>Qu'en est-il des normes? Sont-elles plus exigeantes qu'avant? Et comment ArcelorMittal se positionne par rapport à ces normes?</i></p>	<p>M. Morissette confirme qu'ArcelorMittal devra mettre en place des mesures pour se conformer aux nouvelles normes à respecter.</p> <p>Par ailleurs, vu la fréquence largement accrue des suivis à réaliser, de nouvelles ressources devront être embauchées.</p>
<p><i>Que se passe-t-il si les normes sont dépassées?</i></p>	<p>M. Morissette indique que le ministère est informé des résultats des suivis, et peut demander des correctifs au besoin.</p> <p>Dans certains cas, cela pourrait aller jusqu'à des avis de non-conformité, des poursuites, des sanctions administratives pécuniaires, etc.</p>
<p><i>Pour les huiles, y a-t-il d'autres effluents que celui qui est connu (soit un bassin avec de l'équipement pour retenir les huiles)? Si non, pourquoi y a-t-il des rejets d'huiles possibles?</i></p>	<p>M. Morissette répond qu'il existe deux effluents, l'un à Contrecoeur-Est et l'autre à Contrecoeur-Ouest. En amont de ces effluents, des lagunes avec des boudins ont été aménagées, afin d'offrir une protection supplémentaire en cas de déversements.</p> <p>Il est possible de voir des pertes d'huiles dans les aciéries (ces huiles servent à la lubrification), parfois en quantités plus importantes, en cas de bris par exemple.</p> <p>Advenant le rejet d'huiles dans les lagunes, les boudins permettent de les retenir.</p> <p>Les huiles qui restent en surface sont alors retenues. Les huiles dissoutes peuvent toutefois traverser ce système de protection; le suivi des eaux, réalisé partout sur la propriété, permet de s'assurer que les normes sont respectées.</p> <p>L'attestation d'assainissement entraînera un resserrement des normes à cet effet.</p>

## 4 COMMUNICATION VULGARISÉE – RAPPORT DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE – MISE À JOUR

M. Craft effectue un suivi sur la communication vulgarisée à venir de la Direction de santé publique (DSP) :

- Le projet de communication a été reçu par l'équipe d'ArcelorMittal et la municipalité la semaine suivant la rencontre; les délais ont été plus longs que prévu, considérant l'occupation élevée de la DSP, dans le contexte de la pandémie.
- ArcelorMittal et la Ville sont en discussion concernant l'approche de diffusion.
- Selon les informations qu'il a reçues, les comptes rendus et les informations fournies par la DSP (incluant la présentation visuelle réalisée au Comité) pourraient être rendus disponibles dès la diffusion de la communication vulgarisée.
- Le Comité sera rapidement informé de la parution du document vulgarisé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Si je comprends bien, les contenus présentés au Comité sont essentiellement les mêmes que ceux présentés à la municipalité, et un document vulgarisé sera rendu disponible à la population.</i>	M. Péloquin confirme. Il indique que le rapport lui-même sera lui aussi rendu public.
<i>Au niveau de la Ville, je confirme que nous avons bien reçu le projet de communication vulgarisée.</i>	

## 5 AUTRES ACTIONS DE SUIVI

### Débit des effluents est et ouest des complexes de Contrecoeur

En réponse à une question formulée lors de la dernière rencontre, M. Morissette fournit des précisions sur les volumes d'eaux utilisés aux sites :

- Besoins totaux : 140 millions m<sup>3</sup> par an
- Volume recirculé : 117 millions m<sup>3</sup> par an
- Débit de l'effluent à Contrecoeur-Est : 15 millions m<sup>3</sup> par an
- Débit de l'effluent à Contrecoeur-Ouest : 7,9 millions m<sup>3</sup> par an

### Précisions sur un déversement d'huile à l'automne 1987

M. Morissette indique qu'à la suite de recherches réalisées, un déversement aurait eu lieu au printemps 1987; cet événement a mené à l'aménagement d'un bassin permettant de prévenir de tels événements s'il y a lieu.

L'entreprise qui exploitait les installations à ce moment, soit Sidbec-Dosco, avait reçu un avis d'infraction ainsi qu'une amende.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<p><i>Je crois que cet événement est survenu à l'automne 1987, et non au printemps.</i></p> <p><i>L'événement survenu à l'automne doit être documenté, car cela a eu des impacts durables : depuis, la population n'est plus autorisée à pêcher dans l'effluent.</i></p>	M. Morissette indique que la documentation médiatique parlait d'avril 1987, mais qu'il est possible que le déversement ait été suffisamment important pour qu'il y ait toujours des résidus d'huiles à l'automne.
<p><i>Je m'en souviens aussi, ça avait même fait l'objet de débats à l'Assemblée nationale.</i></p> <p><i>Ce serait intéressant que ce soit documenté un jour.</i></p> <p><i>Ça avait fait beaucoup jaser, et des travaux avaient été réalisés en catastrophe.</i></p>	M. Péloquin répond que d'après les articles de journaux, la classe politique était effectivement intervenue.
<p><i>Des reportages télévisuels avaient même été réalisés dans les heures suivant l'événement.</i></p> <p><i>Mais cela me convient comme réponse.</i></p>	

#### Écart maximal de température à respecter entre le fleuve et les rejets de l'entreprise

M. Morissette explique qu'en vertu d'une norme, la température des rejets à l'effluent de Contrecoeur-Est doit être inférieure à 65 degrés Celsius. Cette norme est assez standard par rapport aux normes de rejet des municipalités, de façon générale.

En pratique, la température de ces rejets oscille entre 14 et 35 degrés Celsius.

Aucune norme n'est définie pour l'effluent de Contrecoeur-Ouest, mais la température des rejets y est inférieure (entre 1 et 30 degrés Celsius) à celle constatée à Contrecoeur-Est.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Si je comprends bien, la température des eaux à la sortie de la lagune oscille entre 14 et 35 degrés?</i>	M. Morissette rectifie : les lagunes sont localisées sur les terrains d'ArcelorMittal et agissent comme protection en cas de déversement.  Le fleuve est localisé à un kilomètre en aval des lagunes; la température des rejets y est moins élevée, puisque les eaux ont refroidi pendant le ruissellement.
<i>J'aimerais mieux comprendre la nature de la norme de 65 degrés, et ce que représente l'énoncé « effluent au fleuve : entre 14 et 35 degrés ».</i>	M. Morissette explique que la température de l'effluent (c'est-à-dire des rejets), au moment d'atteindre le fleuve, doit être inférieure à 65 degrés.  En pratique, la température mesurée par ArcelorMittal à cet endroit varie entre 14 et 35 degrés Celsius.
<i>Cela me surprend qu'il n'y ait pas de norme à Contrecoeur-Ouest, et également que la norme ne soit pas liée à un débit.</i>	M. Morissette précise que les débits sont fournis au ministère, tout comme les températures. Il présume que la norme a été établie en fonction de ces débits.
<i>Qu'est-ce qui explique les différences de températures des rejets entre Contrecoeur-Est et Contrecoeur-Ouest?</i>	M. Savard, directeur du complexe de Contrecoeur-Est, indique que l'aciérie de l'est est trois fois plus grande que l'aciérie de l'ouest; ainsi les débits d'eaux sont plus importants, et entraînent des écarts de température plus importants.

#### Statut des actions de suivi (eaux)

M. Morissette indique qu'il n'est pas prévu d'analyser les pistes de solution qui avaient été proposées concernant la température des rejets au fleuve, en raison d'autres actions jugées prioritaires au niveau environnemental.

Il rappelle que les normes fixées au niveau de la température des rejets sont en tout temps respectées, et indique que le ministère n'a pas inclus d'exigences additionnelles à ce sujet dans le projet d'attestation d'assainissement.

#### Tournée téléphonique auprès des membres

M. Péloquin indique que, tel que convenu, une tournée téléphonique a été réalisée par Transfert afin de vérifier l'intérêt d'une partie des membres, qui s'étaient absents depuis quelque temps, à poursuivre l'implication au Comité.

Cette tournée a permis d'identifier un problème avec la liste d'envoi, faisant que quatre membres ne recevaient plus les invitations. La documentation des dernières rencontres leur a été acheminée, avec la possibilité de transmettre des questions.

Mme Camille Montreuil, de Transfert, ajoute que cette tournée a également permis de procéder à la nomination de deux nouveaux membres, respectivement du CRE Montérégie et du CTTEI.

## 6 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

### Mise à jour des statuts de fonctionnement

M. Craft explique que la tournée a également permis de constater que certains membres faisaient ponctuellement des travaux pour le compte d'ArcelorMittal.

Pour prévenir toute perception de conflit d'intérêt, il est proposé que :

- Ces membres pourront continuer à participer, mais avec un rôle d'observation (leur permettant également d'intervenir s'il y a lieu).
- Un ajout soit effectué aux statuts de fonctionnement du Comité, afin d'inviter les membres à communiquer avec Transfert en cas de liens potentiels avec l'entreprise qui pourraient affecter la perception d'indépendance par rapport à leur participation.

Si cela convient aux membres, Transfert effectuerait un suivi auprès des individus concernés afin de réitérer l'invitation à participer aux prochaines rencontres.

Par ailleurs, la proposition d'ajout aux statuts est adoptée.

La question suivante est ensuite formulée :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce que les membres du Comité vont être saisis de ce changement de statut?</i>	M. Craft indique que Transfert effectuera un suivi directement avec ces membres. Il ajoute qu'il n'a jamais constaté d'enjeux avec les commentaires de ces individus lors des rencontres.  Cette mesure vise plutôt à prévenir d'éventuels enjeux dans le futur.

### Rayonnement du Comité

M. Craft suggère que le Comité prépare un rapport bilan de ses activités depuis sa création en 2018, afin d'accroître le rayonnement de ses activités et susciter de l'intérêt.

Plus précisément, les objectifs d'un bilan sont :

- Faire connaître le Comité, son mandat et ses activités
- Diffuser plus largement les informations fournies lors des rencontres
- Faire ressortir la contribution des membres

Une table des matières potentielle est présentée à l'écran.

S'il y a de l'intérêt du Comité, M. Craft suggère que Transfert prépare un premier jet du document, qui serait ensuite validé par les membres, puis, diffusé dans la communauté.

La question suivante est ensuite formulée :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Si je comprends bien, la proposition serait rédigée par Transfert, puis le Comité validerait le texte avant sa diffusion.</i>	M. Craft confirme.

## 7 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PROJETS

M. Savard fait le suivi des principaux projets d'investissement en cours pour améliorer la performance environnementale des installations.

Concernant la route interne entre Contrecoeur-Est et Contrecoeur-Ouest, il précise que celle-ci est utilisée à environ 75 %; les discussions sont toujours en cours avec le partenaire concerné afin d'atteindre une pleine utilisation.

Des photos sont présentées afin d'illustrer l'avancement du projet d'amélioration du système de gestion des poussières à Contrecoeur-Est.

M. Savard indique que les travaux vont bon train, mais qu'en raison de problèmes d'approvisionnement, le projet connaît un report de quelques mois : ainsi, le démarrage de la phase I est repoussé à la fin septembre 2021, tandis que le démarrage de la phase II devrait avoir lieu vers avril ou mai 2022.

## 8 POINT STATUTAIRE : SUIVI DES PLAINTES

M. Péloquin indique qu'un signalement a été formulé depuis la dernière rencontre, une citoyenne s'étant informé de la possibilité pour ArcelorMittal de sensibiliser les entreprises de camionnage aux nuisances liées à l'utilisation de freins Jacob. ArcelorMittal a ensuite acheminé une communication aux compagnies avec lesquelles elle fait affaire à cet effet.

Il souligne également deux événements s'étant succédé les jours précédant la rencontre :

- 23 au 25 avril : émissions de poussières intermittentes (Contrecoeur-Ouest)
- 27 avril (matinée) : émissions visibles (Contrecoeur-Est)

L'entreprise n'a pas reçu de plaintes et, à sa connaissance, les événements n'ont pas eu d'impact sur le secteur résidentiel. Le ministère de l'Environnement a toutefois été avisé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Est-ce qu'il y a un lien entre les deux événements de poussières?</i>	M. Morissette indique que non.
<i>Est-ce que ces incidents sont récurrents, ou les problèmes sont nouveaux chaque fois?</i>	<p>M. Savard explique qu'en ce qui concerne l'événement à Contrecoeur-Est, cette dysfonction peut survenir à l'occasion (même si l'équipe travaille à les prévenir).</p> <p>Il explique que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le système comprend des sacs à poussières : des déchirures dans ces sacs ont causé l'incident.</li><li>• Suite à la saison hivernale, une firme externe a réalisé une inspection afin d'évaluer l'état de ces sacs et éventuellement effectuer des remplacements préventifs (l'effet du froid sur l'eau dans les poussières a pour effet de colmater les sacs, et donc d'accélérer leur vieillissement).</li><li>• Malgré ces mesures, certains sacs se sont fissurés.</li></ul> <p>Lorsque l'événement a été noté, l'équipe a arrêté l'équipement concerné et a remplacé les sacs (en cours).</p> <p>Les investissements en cours permettront de limiter les quantités d'eaux transmises aux dépoussiéreurs, afin de ralentir le vieillissement des sacs.</p> <p>Concernant l'événement à Contrecoeur-Ouest, M. Morissette explique qu'à la suite d'un arrêt planifié de l'usine, un filtre aurait été mal installé, entraînant l'ouverture d'un clapet (une mesure de sécurité pour éviter une trop grande pression), menant à des émanations intermittentes. L'équipe enquête pour confirmer cette cause et prévenir que cela se reproduise.</p>

## 9 VARIA

### Nouvelle politique environnementale d'ArcelorMittal

M. Morissette indique que la politique environnementale d'ArcelorMittal Produits longs Canada a été mise à jour en 2021, afin de refléter la réalité actuelle dans laquelle l'entreprise veut évoluer.

La politique est disponible en ligne, à l'adresse suivante :

[https://long-canada.arcelormittal.com/wp-content/uploads/2021/04/Politique-environnement\\_85x14.pdf](https://long-canada.arcelormittal.com/wp-content/uploads/2021/04/Politique-environnement_85x14.pdf)

### Projets pilotes à venir pour la réduction du carbone

M. Morissette explique que l'entreprise, au niveau mondial, a l'ambition de devenir carboneutre d'ici 2050.

Pour ce faire, des projets pilotes seront mis en place au site de Contrecoeur dans les prochains mois, incluant :

- L'utilisation de biochar, fabriqué par pyrolyse de biomasse, afin de remplacer le charbon utilisé pour produire le laitier moussant, ainsi que pour fournir le carbone nécessaire à la production de l'acier.
- L'utilisation d'hydrogène vert dans le processus de réduction des boulettes d'acier, ce qui réduirait le recours au méthane. L'hydrogène vert serait produit directement sur le site, à partir d'un électrolyseur et d'hydroélectricité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Question ou commentaire	Réponse par ArcelorMittal
<i>Pourriez-vous préciser quels types de biomasses agricole et forestière seraient utilisés (en lien avec le projet de biochar)?</i>	M. Morissette répond que la biomasse forestière proviendrait des scieries de bois. La biomasse agricole peut provenir, par exemple, du coton de maïs.
<i>Il n'y aurait donc pas de résidus de coupe?</i>	M. Morissette répond que cela serait envisageable; cela dit, le partenaire avec lequel ArcelorMittal est en discussion aurait plutôt des ententes avec des entreprises ayant des rejets agricoles et de biomasse forestière.
<i>Il n'y aurait pas de gain environnemental à utiliser des résidus de coupe, qu'il serait préférable de laisser sur place. Cela vaut aussi pour la biomasse agricole.</i>	M. Morissette indique que la biomasse utilisée proviendrait de scieries, et non de boisés.

<i>Il faudrait peut-être porter une attention à la biomasse agricole alors, et s'assurer de ne pas détourner de la matière qui pourrait devenir de la matière organique pour le champ.</i>	M. Morissette note le commentaire.
<i>Si je comprends bien, le total de vos émissions sera donc le même, mais la source sera renouvelable, de sorte qu'elle ne sera pas calculée dans votre empreinte carbone.</i>	M. Morissette confirme.
<i>Y aurait-il des réductions possibles au niveau des quantités de méthane utilisées?</i>	M. Morissette répond que oui, et présente le second projet pilote à venir, concernant l'injection d'hydrogène vert à l'usine de réduction.
<i>Ces projets sont très intéressants. À partir de quelles matières premières serait produit l'hydrogène vert, avez-vous considéré utiliser le gaz naturel renouvelable?</i>	<p>M. Morissette confirme que l'avenue du gaz naturel renouvelable a été envisagée. Elle consisterait en la production de biogaz à partir de rejets agricoles, via le processus de biométhanisation. Le méthane serait ensuite extrait du biogaz.</p> <p>Cette avenue nécessiterait des investissements majeurs et énormément de matières premières (rejets animaux), mais des technologies éprouvées existent.</p> <p>Une autre possibilité serait de capturer le carbone issu du procédé de l'usine de réduction, de le combiner à l'hydrogène vert et de le convertir en méthane, grâce à une unité prévue à cet effet.</p> <p>Pour l'instant, ArcelorMittal souhaite vérifier si l'injection d'hydrogène dans le procédé de l'usine de réduction fonctionne bien.</p>
<i>Serait-il envisageable d'utiliser le gaz naturel renouvelable issu du biométhaniseur de Varennes?</i>	<p>M. Morissette répond que se poserait alors la question du transport de ces gaz.</p> <p>Il suppose également qu'un client a déjà été identifié et utilise les capacités disponibles.</p>

<i>Le gaz naturel produit à Varennes est produit à partir de déchets domestiques.</i>	M. Morissette indique que si c'est le cas, le gaz naturel produit sera probablement réinjecté dans le réseau d'Énergir, qui a des objectifs en ce sens (10 % d'ici 2030).
<i>Pourriez-vous demander à Énergir d'acheter le gaz naturel produit au site?</i>	M. Morissette explique qu'Énergir a déjà des objectifs d'augmenter graduellement la proportion de gaz naturel renouvelable dans son réseau; cela implique notamment d'obtenir 10 % d'ici 2030, et 50 % d'ici 2050, et ce gaz sera automatiquement consommé par les acheteurs.
<i>Sachant que vous produirez de l'hydrogène, vous pourriez l'utiliser pour votre flotte de camions. Selon les informations auxquelles j'ai accès, si le modèle électrique prendra de l'ampleur pour les véhicules individuels, c'est plutôt l'hydrogène qui le sera pour les véhicules lourds.</i>	M. Morissette répond qu'à sa connaissance, aucun fournisseur ne produit de camions à l'hydrogène à l'état commercial. Il commence toutefois à y avoir des camions électriques.  Il ajoute que la nouvelle route interne entre Contrecoeur-Est et Contrecoeur-Ouest contribuera à réduire les émissions liées au camionnage, puisque le trajet est raccourci, en plus de réduire les nuisances pour le voisinage.
<i>Quelle est la contribution des camions circulant sur votre propriété sur vos émissions de gaz à effet de serre?</i>	M. Morissette répond qu'il s'agit d'une proportion mimine des émissions.  Les efforts sont actuellement concentrés là où les gains potentiels sont les plus importants.  M. Péloquin rappelle que les activités de camionnage sont assurées par des sous-traitants; bien qu'ArcelorMittal encourage les technologies les plus propres possible, elle n'a pas le contrôle à 100 %.
<i>C'est très intéressant. Ça sera probablement intéressant également pour les clients, j'imagine qu'avec le temps l'empreinte carbone prendra plus d'importance dans les décisions d'achats.</i>	M. Morissette répond qu'il espère que ce sera le cas, puisque les installations de Contrecoeur sont très compétitives à ce niveau.

<p><i>Quel pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre ces projets entraîneraient-ils?</i></p>	<p>M. Morissette répond que le second projet (utilisation d'hydrogène vert) représenterait une utilisation accrue de H2 vert qui générerait des réductions de quelques centaines de milliers de tonnes de GES.</p> <p>Le projet relié au biochar pourrait entraîner une réduction de 15 000 tonnes par année.</p> <p>Il ajoute que d'autres projets sont à venir; la carboneutralité ne pourra être atteinte qu'en combinant plusieurs projets.</p>
<p><i>Si je comprends bien, les émissions actuelles sont d'environ 1 M de tonnes par année?</i></p>	<p>M. Morissette répond qu'elles oscillent entre 1 et 1,2 millions de tonnes, mais qu'elles sont généralement de 1,1 million.</p>

## 10 APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

M. Craft indique que, puisque certains membres participaient pour la première fois à une rencontre virtuelle du Comité, un sondage de rétroaction sera acheminé aux membres pour leurs commentaires sur le format.

## 11 PROCHAINE RENCONTRE

M. Péloquin indique que la prochaine rencontre est prévue d'ici l'été 2021. Des précisions sur les avenues envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise seront présentés.

Puis, il remercie les membres pour leur participation.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la rencontre s'est terminée vers 21 h 00.

Camille Montreuil  
Rapporteuse de la réunion

## 12 ACTIONS DE SUIVI

Pendant la rencontre, l'équipe d'ArcelorMittal s'est engagée à :

- Revenir au Comité quant aux différences entre le projet d'attestation d'assainissement soumis à consultation et la version finale
- Mettre à jour les statuts de fonctionnement, avec l'ajout d'une nouvelle clause sur l'indépendance des membres
- Lors de la transmission du compte rendu aux membres, joindre la liste des métaux qui feront l'objet d'analyses lors des échantillonages de l'effluent
- Préparer un premier jet de bilan des activités, pour validation par le Comité

## **COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE - ARCELORMITTAL CONTRECOEUR**

**Liste des membres à jour le 27 avril 2021**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen	Gilles Abella		X
	Citoyen	Abdelkader Benhalima		X
	Citoyen	Claude Dansereau	X	
	Citoyenne	Marie-Michèle Desrosiers		X
	Citoyen	Joseph Soltész	X	
Ville de Contrecoeur	Directeur général	Félix Laporte	X	
	Directeur des services techniques	Marc Proulx	X	
	Adjoint directeur des services	Karl Wayland (substitut)		X
Organisme communautaire	<i>Vacant</i>			N/A
Organisme environnemental	CRE Montérégie	Benoit Péran	X	
Organisme économique	Rues principales Contrecoeur	Julie-Anne Marceau	X	
Organisme récrétouristique	Colonie des Grèves	Yves Beaulieu	X	
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Pascal Lemoine		X

### **ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA :**

M. Eric Morissette, directeur, Environnement  
 M. Hugues Fauville, vice-président, Ressources humaines  
 M. Marco Savard, directeur général, Complexe de Contrecoeur-Est  
 M. Louis-Philippe Péloquin, directeur, Communications  
 Mme Karine Raiche, spécialiste, Communications

### **TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :**

M. Alex Craft, animateur  
 Mme Camille Montreuil, rapporteuse

**COMITÉ DE SUIVI AVEC LE VOISINAGE**  
**ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecœur**  
**Rencontre virtuelle**  
**27 avril 2021, connexion des membres à partir de 18 h 45**

---

**Ordre du jour (proposition)**

1. Connexion préalable des membres (dès 18 h 45)
2. Mot de bienvenue et accueil de nouveaux membres
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Attestation d'assainissement de Contrecœur-Est
5. Communication vulgarisée – rapport de la Direction de santé publique – mise à jour
6. Autres actions de suivi
  - Débit des effluents est et ouest des complexes de Contrecœur
  - Déversement d'huile à l'automne 1987
  - Écart maximal de température à respecter entre le fleuve et les rejets de l'entreprise
  - Statut des actions de suivi (eaux)
  - Tournée téléphonique auprès des membres
7. Fonctionnement du Comité
  - a. Mise à jour des statuts de fonctionnement
  - b. Rayonnement du Comité
8. Point statutaire : suivi des projets
9. Point statutaire : suivi des plaintes
10. Varia
  - i. Nouvelle politique environnementale d'ArcelorMittal
  - ii. Projets pilotes à venir pour la réduction du carbone
11. Appréciation de la rencontre
12. Prochaine rencontre



ArcelorMittal

# Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal

Rencontre régulière #8

27 avril 2021



## Fonctionnement pour un comité réussi



ArcelorMittal

### Droits de parole

- L'animateur accorde le droit de parole
- Questions/ commentaires à des moments définis
- Pour signifier votre souhait d'intervenir :
  - Lever la main avec l'application
  - Lever la main à l'écran (nous faire signe)
  - Par téléphone : l'animateur vous interpellera directement
- Interventions courtes



## Déroulement proposé



1. Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est
2. Communication vulgarisée – rapport de la DSP
3. Autres actions de suivi
4. Fonctionnement du Comité
5. Nouvelle politique environnementale d'ArcelorMittal
6. Point statutaire : suivi des projets
7. Point statutaire : suivi des plaintes
8. Varia
9. Prochaine rencontre

5

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Rappel : Notion d'attestation d'assainissement

- PRRI (Programme de réduction des rejets industriels) consiste en une stratégie d'intervention touchant tous les milieux récepteurs et visant à réduire graduellement les rejets industriels qui y sont déversés. Cette stratégie cible des secteurs industriels dont les rejets de contaminants ont un impact potentiel important sur les milieux environnants
- L'Attestation d'assainissement constitue l'outil légal qui permet au Ministère de rendre le PRRI opérationnel.

6

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est

### Rappel : Notion d'attestation d'assainissement (suite)



- L'attestation d'assainissement établit les conditions environnementales sous lesquelles un établissement industriel exploitera ses installations.
  - Tous les types de rejets (eaux, air, matières résiduelles)
  - Tous les milieux récepteurs (eaux de surface/ souterraines, air ambiant, sols)
- Valide pour 5 ans et soumise à consultation

7

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Dernières étapes franchies

- Approbation par les différentes directions du ministère.  
(\*mentionné lors de la dernière rencontre).
- Document soumis à la consultation publique (5 février au 5 mars 2021).
- Réponses aux questions du ministère (mars-avril).
- Document final à recevoir de façon imminente.

8

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Principales conditions : poussières

- Augmentation de la fréquence des suivis
- Ajout de plusieurs sources d'émissions à analyser
- Étude de modélisation de dispersion atmosphérique des poussières et métaux à réaliser

9

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Conditions en lien avec les poussières – précisions sur les échantillonnages - émissions atmosphériques :

Nouvelles conditions	Conditions antérieures
- Ventilateurs de toit (aciéries)	1/ 3 ans
- Dépoussiéreurs (aciéries)	1/ an
- Cheminées des reformeurs (UdeR)	1/ 5 ans
Épurateurs mod. I et II (UdeR)	1/ 5 ans
- Épurateur convoyeurs de transfert (UdeR)	1/ 3 ans
- Cheminées des fours de réchauffe (laminoir)	1/ 5 ans
- Ventilateurs de toit (laminoirs)	1/ 5 ans

10

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Principales conditions : eaux

- Augmentation de la fréquence des suivis
- Ajout de plusieurs paramètres à tester
- Études/ projets à réaliser (d'ici 5 ans)
  - Évaluation du taux de recirculation d'eau du complexe
  - Réduction des rejets d'huile de l'aciérie
  - Caractérisation et réhabilitation de l'ancienne aire des scories

11

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Conditions en lien avec les eaux – précisions sur les échantillonnages – effluents :

Nouvelles conditions	Conditions antérieures
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexe (effluent procédé) : MES, huiles, fer</li> <li>- Complexe (effluent procédé) : métaux</li> <li>- Complexe (effluent procédé) : toxicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/ sem.</li> <li>1/ mois</li> <li>3/an</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexe (effluent sanitaire) : DBO5, DCO, CF</li> <li>- Complexe (ruissellement, tour 5): MES, DCO, huiles, métaux</li> <li>- Complexe (ruissellement, tour 5): toxicité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/ mois</li> <li>4/ an</li> <li>2/ an</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usine de réduction: (Fe, MES, C10-C50)</li> <li>- Aciérie: (Fe, MES, C10-C50)</li> <li>- Laminoir fil machine: (Fe, MES, C10-C50)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1/ sem.</li> <li>1/ sem.</li> <li>1/ sem.</li> </ul>

12

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Principales conditions : matières résiduelles et sols

- Suivis environnementaux entourant les cellules de poussières d'aciérages demeurent inchangés
- Études à réaliser :
  - Étude/ travaux de restauration des anciennes cellules de poussières 1, 2 et 3
  - Étude sur l'état de situation des eaux de surfaces sur le site
  - Étude sur l'état de situation des sols et des eaux souterraines
    - Cette étude initiera une réévaluation du programme d'échantillonnage (sera révisé/ amélioré en accord avec le Ministère)

13

## Attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est



### Précisions

#### Suivis env. autour des cellules (poussières d'aciérage) demeurent inchangés

<b>Eaux</b>	
- Échantillonnage des eaux de ruissellement (fossés S15, S16) : métaux, Cl-, F, CN-, H2S	3/an
- Échantillonnage des eaux de ruissellement (fossés S15, S16): toxicité, BPC, DF	1/an
- Échantillonnage des eaux, détection de fuite: métaux, Cl-, F, HP, toxicité	4/an
- Échantillonnage des eaux, détection de fuite: BPC, DF, métaux supplémentaires	1/an
- Échantillonnage du lixiviat: métaux, BPC, DF, phénols, CN-, Cl-, F, NO2-NO3, H2S, di-tri chloro benzène	1/an
<b>Air</b>	
Échantillonnage de l'air ambiant en amont et en aval de la cellule en opération :	
- Concentrations de particules (amont et aval)	30/ an (ug/m3 de poussières dans l'air)
- Concentrations en métaux dans l'air (aval): cadmium, chrome, plomb, zinc	3 / an
- Concentrations de particules fines (site loin des cellules):	En continu (ug/m3, PM 2.5)

14

## Communication vulgarisée – rapport de la DSP - mise à jour



- Projet de communication reçu le 22 avril 2021 (jeudi dernier)
- En discussion avec la municipalité pour l'approche de diffusion
- Le Comité sera parmi les premiers informés

15

## Autres actions de suivi



	Suivis	Compléments d'information
1	Débit des effluents est et ouest des complexes de Contrecœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Volumes d'eaux utilisés aux sites :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins totaux : 140 M m<sup>3</sup>/an</li> <li>• Volume recirculé : 117 M m<sup>3</sup>/an</li> <li>• Débit de l'effluent CCE: 15 M m<sup>3</sup>/an (41 195 m<sup>3</sup>/jour)</li> <li>• Débit de l'effluent CCO : 7,9 M m<sup>3</sup>/an (21 611 m<sup>3</sup>/jour)</li> </ul> </li> <li>• Certains systèmes ne peuvent pas recirculer après les opérations de refroidissement (par exemple : système de précipitation de poussières d'oxydes)</li> </ul>

16

## Autres actions de suivi



Suivis	Compléments d'information
2 Précisions sur un déversement d'huile vers la fin des années 1980	<p>Un déversement a eu lieu en avril 1987.</p> <p>De la graisse rouge a été déversée dans l'eau et s'est écoulée au fleuve sous forme de nodules.</p> <p>L'entreprise Sdbec-Dosco avait à l'époque reçu des avis d'infraction et avait écopé d'une amende.</p>

17

## Autres actions de suivi



Suivis	Compléments d'information
3 Écart maximal de température à respecter entre le fleuve et les rejets de l'entreprise	<p>Norme - Contrecoeur-Est : sous 65 °C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effluent lagune : entre 18 et 40 °C</li> <li>Effluent au fleuve : entre 14 et 35 °C</li> </ul> <p>Contrecoeur-Ouest : pas de norme établie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effluent lagune : entre 8 et 30 °C</li> <li>Effluent au fleuve : entre 1 et 30 °C</li> </ul>

18

## Autres actions de suivi



Suivis	Compléments d'information
4 Statut des actions des suivis (température de l'eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'analyse prévue des pistes de solution proposées – autres actions jugées prioritaires au niveau environnemental</li> <li>• Norme respectée en tout temps (voir action de suivi #3)</li> </ul>

19

## Autres actions de suivi



Suivis	Compléments d'information
5 Tournée téléphonique auprès des membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème identifié : liste d'envoi           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi des enregistrements et des comptes rendus aux quatre membres concernés</li> <li>• Possibilité d'acheminer des questions s'il y a lieu</li> </ul> </li> <li>• Réalisée (mars et avril 2021)</li> <li>• Nomination de nouveaux représentants (CREMontérégie, CTEB)</li> </ul>

20

## Fonctionnement du Comité



### Mise à jour des statuts de fonctionnement

#### Proposition d'ajout

Les membres informeront l'équipe de Transfert de potentiels liens avec ArcelorMittal (par exemple, devenir à l'emploi de l'entreprise) qui pourraient affecter la perception d'indépendance par rapport à leur participation. Une évaluation sera ensuite réalisée quant à la possibilité de poursuivre leur implication au Comité en tant que membre ou de transiter vers un rôle d'observation.

21

## Fonctionnement du Comité



### Rayonnement du Comité

Proposition : préparation d'un rapport bilan des activités du Comité (pour diffusion dans la communauté)

#### ▪ Objectifs :

- Faire connaître le Comité, son mandat et ses activités
- Diffuser plus largement les informations fournies lors des rencontres
- Faire ressortir la contribution des membres

22

## Fonctionnement du Comité – bilan des activités



### Table des matières potentielle

- Contexte du rapport
- Présentation du Comité
- Sommaire des rencontres tenues
- Thèmes abordés lors des rencontres
  - Dossier statutaire – projets d'investissements en cours
  - Poussières
  - Bruit
  - Gestion des eaux
  - Attestations d'assainissement
  - Émissions de gaz à effet de serre
  - Activités industrielles
  - Implications environnementales et communautaires
  - Dossier statutaire – suivi des plaintes
- Résultat des travaux du Comité

23

## Fonctionnement du Comité – bilan des activités



### Approche envisagée pour la rédaction et la diffusion

- Proposition rédigée par Transfert
- Validation par le Comité
- Diffusion dans le milieu

24

## Point statutaire : suivi des projets



ArcelorMittal

- Rappel : 4 projets d'investissement pour améliorer la performance environnementale des installations (dont 3 sont complétés)



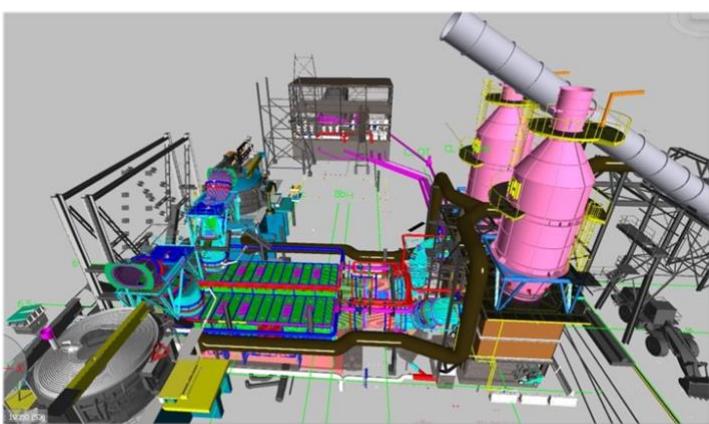
25

## Point statutaire : suivi des projets



ArcelorMittal

### 4. Système de gestion des poussières



## Point statutaire : suivi des projets



### 4. Système de gestion des poussières

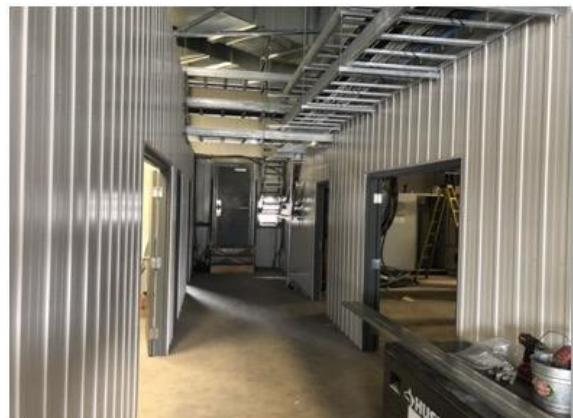


27

## Point statutaire : suivi des projets



### 4. Système de gestion des poussières



28

## Suivi des plaintes



- 1 signalement enregistré depuis la dernière réunion

Date	Secteur/quartier	Nature du signalement	Suivi réalisé
3 mars	Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'une citoyenne pour sensibiliser les camionneurs qui visitent nos opérations de limiter l'usage des freins "Jacob", en lien avec les affiches de sensibilisation près de l'autoroute 30; bruits fréquents dans la Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication envoyée par notre équipe des Transports à toutes les firmes de camionnage avec lesquelles nous faisons affaire afin de les sensibiliser au respect de ces pratiques</li> </ul>

29

## Varia - Nouvelle politique environnementale d'ArcelorMittal



### Mise à jour en 2021

- Effectué dans le cadre de l'évolution du système de gestion environnementale ISO-14001.
- Représente la réalité actuelle dans laquelle l'entreprise veut évoluer (gestion des nuisances, économie circulaire, réduction des GES, etc...)

Disponible en ligne  
[long-canada.arcelormittal.com](http://long-canada.arcelormittal.com) » Responsabilité sociale »  
 Documents de référence

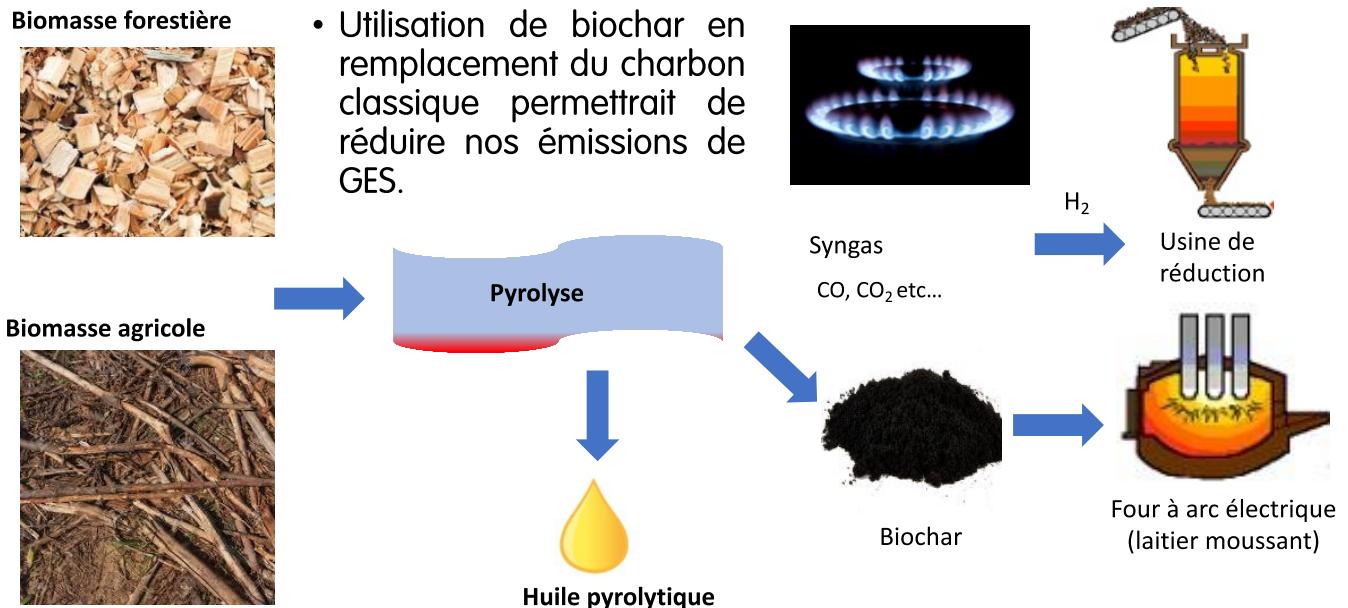
The screenshot shows the ArcelorMittal Longs Canada Environmental Policy document. The title 'Politique Environnement' is at the top right. The document is divided into several sections with icons:

- CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE**: Descriptions of environmental management systems and compliance with regulations.
- EVALUATION ET AMÉLIORATION**: A commitment to continuous improvement through self-assessment and reporting to the direction.
- RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENDANTES**: Stakeholder engagement, including communication with local communities and government.
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE**: Promoting circular economy principles and reducing waste.
- GESTION RESPONSABLE DES RÉSOURCES ET DES ÉNERGIES**: Responsible resource and energy management.
- FORMATION ET SENSIBILISATION**: Training and awareness programs.
- MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE**: Implementation and monitoring of programs.
- MEILLEURS PRATICQUES**: Best practices and innovation.
- PROGRESSION**: Progress report and commitment to continuous improvement.

At the bottom, it says 'Propriété Fermé' and 'Prédisponibilité direct sur général'. There is also a small logo of a person holding a torch.

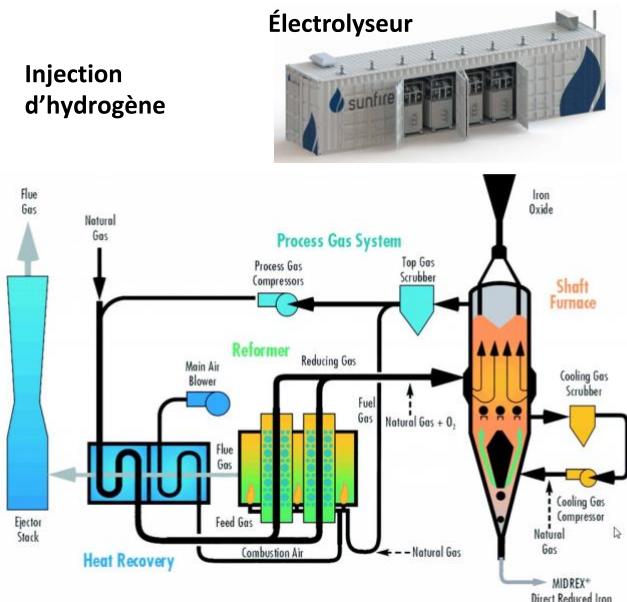
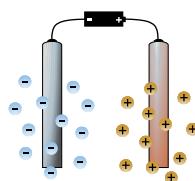
30

## Varia - Projet pilote de réduction des GES : utilisation de biochar (Charbon carbo neutre)



## Varia - projet pilote de réduction des GES : injection d'hydrogène vert à l'usine de réduction

- L'hydrogène vert serait produite à partir d'un **Electrolyseur** et d'**hydroélectricité**.
- L'hydrogène est injectée dans les compresseurs pour remplacer un volume de gaz.
- L'utilisation d'hydrogène vert réduit les besoins en gaz naturel et réduit ainsi les émissions de CO<sub>2</sub>.



## Appréciation de la rencontre



34

## Prochaine rencontre



- Objectif de tenir cette rencontre d'ici l'été 2021 (vers juin)
- Thématique potentielle : initiatives liées à la réduction des émissions de GES

35